

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EXHORTENT LE GOUVERNEMENT A PROCEDER A LA REVISION DES GRILLES DE LEGALITE FORESTIERE

Le Centre d'Information des Nations Unies a servi de cadre le 25 août 2026 à l'atelier de plaidoyer auprès des décideurs et des acteurs internationaux sur les processus liés aux forêts tels que l'APV FLEGT : cas des grilles de légalité forestière.

Cet atelier qui s'inscrit dans l'optique de la mise en œuvre du programme Forest Governance, Markets and Climate(FGMC 2), financé par Foreign Commonwealth & Development Office(FCDO) a été co-organisé par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme(OCDH) et la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme(RPDH) avec l'appui technique de Fern.

IL a été initié dans la perspective d'une démarche de plaidoyer visant l'amélioration de la gouvernance forestière au Congo, précisément à travers la diffusion et la discussion des conclusions de la note d'analyse consacrée aux grilles de légalité forestière du bois de forêts naturelles et des plantations forestières, note produite par les organisations de la société civile en 2025 à la suite d'une analyse approfondie.

Aussi cet atelier d'une journée a-t-il poursuivi entre autres objectifs de sensibiliser les décideurs nationaux et les acteurs internationaux sur les enjeux liés à la révision des grilles de légalité forestière ; de favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes impliquées dans le processus APV FLEGT; de contribuer à l'accélération des réformes réglementaires en cours dans le secteur forestier pour faciliter la délivrance des autorisations des licences FLEGT.

Durant cet atelier qui a été patronné par le représentant Directeur de cabinet de la ministre de l'économie forestière, les participants ont suivi trois communications : la présentation de la note d'analyse des grilles de légalité forestière du bois des plantations forestières et des forêts naturelles par la Directrice exécutive de l'OCDH; la présentation du rapport sur la mise en œuvre de l'APV FLEGT par le Pont Focal APV/ FLEGT; la présentation de l'état de mise

en œuvre du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL par le *Chef de la Division Légalité Forestière* à la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT).

Après des échanges concernant ces présentations, les participants ont adopté plusieurs recommandations parmi lesquelles garantir la coexistence des deux processus en l'occurrence l'APV FLEGT et le partenariat forestier ; mettre en place un financement permanent pour assurer le développement du module traçabilité du Système Informatisé de la Vérification de la Légalité (SIVL) ; accélérer le processus l'adoption des textes d'application de la loi n°-33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier.

Enfin, cet atelier a permis de montrer la portée d'une participation effective de l'ensemble des parties prenantes ainsi que la responsabilité partagée des parties prenantes dans le suivi et de l'APV FLEGT. Une occasion d'échanger autour de certains défis liés à la gouvernance forestière.